

SEANCE DU 09 AVRIL 2024
L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE NEUF AVRIL

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL-2024-019

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Pempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 27

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE / BILAN ANNUEL 2023 ET ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline		X		BRIC Jean-François
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

DELIBERATION n° DEL-2024-019 : REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE / BILAN ANNUEL 2023 ET ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Rapporteur : Benjamin DERVIEUX

Le projet de réhabilitation du centre technique municipal et du poste de police municipale fait l'objet d'une autorisation de programme / crédits de paiement (AP-CP) depuis la décision du Conseil municipal du 4 octobre 2023 (DEL.2023.10.04-017).

Pour mémoire la réalisation de cette opération consiste à restructurer le bâtiment afin d'améliorer les conditions de travail des employés en créant notamment :

- ✓ des sanitaires, vestiaires et douches hommes et femmes aux normes PMR,
- ✓ un espace repos type tisanerie,
- ✓ des espaces dédiés par corps de métiers (menuiserie, plomberie, électricité, espaces verts...),
- ✓ des espaces de stockage,
- ✓ ...

La consultation des entreprises est en cours de finalisation et le démarrage des travaux doit intervenir avant l'été 2024.

En 2023, les premières dépenses d'études et de maîtrise d'œuvre ont été effectuées.

Le phasage de l'opération étant désormais plus fin, il convient d'affecter au plus juste les crédits qui seront effectivement mobilisés en 2024 et donc de modifier l'AP-CP en conséquence :

AP-CP prévisionnelle

	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL
Honoraires maîtrise d'œuvre	30.000,00 €	35.000,00 €	20.000,00 €	85.000 €
Travaux bâtiment PM	0,00 €	350.000,00 €	0,00 €	350.000,00 €
Travaux bâtiment CTM	0,00 €	800.000,00 €	200.000,00 €	1.000.000,00 €
Aménagement des locaux	0,00 €	0,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
TOTAL	30.000,00 €	1.185.000,00 €	240.00,00 €	1.455.000,00 €

Nouvelle AP-CP proposée

AP RÉHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE N°2023-01	CP réalisé	CP prévisionnels		TOTAL
	CP 2023	CP 2024	CP 2025	
Honoraires maîtrise d'œuvre / Études	6.192,09 €	40.000,00 €	38.807,91 €	85.000 €
Travaux PM/CTM	0,00 €	360.000,00€	990.000,00€	1.350.000,00 €
Aménagement des locaux	0,00 €	0,00 €	20.000,00 €	20.000,00 €
TOTAL	6.192,09 €	400.000,00 €	1.048.807,91 €	1.455.000,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9,

Vu la délibération n°DEL.2023.10.04-016 autorisant la mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération n°DEL.2023.10.04-017 relative à la création d'une autorisation de programme / crédits de paiement pour la réhabilitation du centre technique municipal et du poste de police municipale,

Après examen en Commission Finances / Ressources Humaines du 04 avril 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de M. Benjamin DERVIEUX,

Après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement AP/CP « Réhabilitation du centre technique municipal et du poste de police municipale » et à reprendre les crédits de paiement correspondants au budget primitif 2024,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur des crédits de paiement.

Adopte à l'unanimité (27 voix pour).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 09 avril 2024

<p>Nicole FLOIRAC Adjointe au Maire Secrétaire de séance</p> 		<p>Béatrice de François Maire de Parempuyre Vice-présidente de Bordeaux Métropole</p> 
--	---	---